

Soutien à la création et la dissémination de formations doctorales

Appel à projets 2024

Dossier à envoyer à : jerome.bove@agreenium.fr et fatah.bendali@agreenium.fr

Date limite : vendredi 13 septembre 2024

L'appel à projets (AAP) « *Formations doctorales d'Agreenium* » a pour objectif prioritaire de stimuler la co-construction de formations doctorales par des équipes d'enseignement supérieur et de recherche d'établissements membres de l'Alliance Agreenium, relevant de différentes structures et/ou de différentes écoles doctorales, co-produites et co-organisées (Option 1).

L'AAP considèrera aussi des formations doctorales éventuellement construites par un seul membre de l'Alliance mais produisant des supports pédagogiques qui sont attendus par plusieurs autres membres (Option 2).

Toute thématique scientifique ou technique sera examinée.

Note : les formations proposées doivent être innovantes et non redondantes avec les formations proposées par les écoles doctorales ou collèges doctoraux (à titre d'exemples, les formations transversales sur l'éthique, la communication, la propriété intellectuelle, les techniques de l'information et de la communication..., ne seront pas retenues car déjà organisées par les écoles doctorales ou les collèges doctoraux).

La procédure

L'AAP est annuel. Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site www.agreenium.fr.

Chaque porteur de projet propose deux experts, dont éventuellement un expert en ingénierie pédagogique, à qui l'équipe d'appui Agreenium demandera de remplir une fiche d'évaluation de la proposition. Le choix de chaque expert est argumenté par le porteur de projet. Les experts choisis doivent renseigner un questionnaire pour évaluer les liens d'intérêt. La Commission se réserve le droit de solliciter d'autres experts à la place de l'un ou des deux experts proposés.

La Commission de la formation doctorale d'Agreenium du mois d'octobre est constituée en jury pour sélectionner les lauréats.

Le porteur de projet est invité à présenter son projet devant la Commission, présence ou visio.

Les livrables pour le contrôle de gestion, la communication sur le projet, et sa valorisation

Les livrables attendus à la fin du projet de formation sont :

- Concernant la réalisation :
 - Les date(s) et lieu(x) de réalisation,
 - Le programme final,
 - La liste des doctorantes et des doctorants formé(e)s (avec école doctorale d'origine, unité de recherche et établissement d'inscription),
 - La liste des autres participants (avec employeur et statut),
 - Les questionnaires d'évaluation de la formation par les participants,
 - Un bref rapport technique relatif aux modalités d'élaboration de la formation,
 - Le retour d'expérience du porteur du projet et la pérennisation envisagée,
 - Les justificatifs de dépenses,
- Le plan de maintenance / valorisation / essaimage des supports pédagogiques produits,

- Une mise à disposition en open access serait appréciée,
- Un témoignage du porteur du projet (*Pollen* par exemple).

Le financement

Le montant de la subvention par projet se situera entre 2000 à 12 000€.

Le versement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Un premier versement de 50 % à la signature de l'acte d'attribution
- Le solde après remise des livrables et des justificatifs de dépenses.

Note : les doctorantes et les doctorants des écoles doctorales en co-accréditation ou association avec des membres de l'Alliance Agreenium ne paient pas de frais d'inscription à la formation doctorale.

Les critères d'éligibilité

Le dossier de candidature doit comporter les visas des Directions des Ecoles doctorales impliquées et le cas échéant de la Direction de la structure qui porte le projet, et proposer deux noms d'experts, à qui la Commission demandera d'attribuer au projet chacun un avis motivé.

La proposition doit préciser l'option choisie : 1 ou 2, cf introduction.

Les doctorantes et les doctorants doivent représenter au moins 70% des bénéficiaires.

Les critères de sélection

Les critères de sélection du jury sont les suivants :

- La conformité des projets aux objectifs de l'AAP tels que précisés en introduction (préciser si Option 1 ou 2),
- Une prévision de participation de doctorantes et de doctorants à un seuil minimal de 70%,
- L'avis motivé des deux experts demandé par l'équipe d'appui Agreenium, jugeant de la pertinence des supports pédagogiques annoncés et de l'adéquation des moyens humains techniques et financiers prévus pour leur production,
- La qualité des réponses aux questions de la Commission lors de l'audition.

Le calendrier

Les dossiers seront examinés annuellement par la Commission de la formation doctorale d'Agreenium du mois d'octobre.

La date de la Commission et la date limite de dépôt des candidatures seront publiées sur le site agreenium.fr, avec le dossier de candidature à télécharger.

Les décisions de la Commission seront transmises aux porteurs de projet au plus tard 15 jours après la réunion de la Commission.

Les engagements du/des porteur(s) de projet

Le logo de l'Alliance Agreenium sera utilisé dans les documents relatifs aux supports pédagogiques produites